



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit privé

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Panthéon-Assas

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit privé

Domaine : Droit

Demande n° S3MA140006153

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université Panthéon-Assas- Paris 2 : 92, rue d'Assas, 75006 Paris et 12, place du Panthéon, 75005 Paris.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit privé* permet aux étudiants d'acquérir, puis ensuite d'approfondir, une culture juridique des différentes matières relevant du droit privé, pour intégrer un raisonnement juridique adapté aux domaines abordés. La formation contribue à l'intégration des étudiants au sein des diverses professions du droit (magistrat, avocat, huissier de justice par exemple), ceux-ci disposant des connaissances requises pour pouvoir ainsi établir un raisonnement juridique complet et cohérent. La mention est composée d'un tronc commun en première année, complétée avec 14 spécialités, certaines sont traditionnelles (*Droit privé général, Droit immobilier et de la construction*), d'autres plus spécifiques à l'établissement (*Criminologie, Droit du multimédia et de l'informatique*). Elles ont toutes, de manière adaptée, vocation à favoriser la réalisation des différents objectifs professionnels relevés.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Conformément à la volonté de l'université, les enseignements en anglais ont été renforcés, en master 1^{ère} année - M1- (37 heures de travaux dirigés annuels) comme en master 2^{nde} année - M2- (même si cet enseignement est parfois facultatif en master 2^{nde} année). Les étudiants titulaires de la mention *Droit privé* disposent d'un haut niveau de compétences, spécialisation qui constitue un atout, quelle que soit la profession ultérieurement exercée en lien



avec les différentes spécialités proposées. Les objectifs indiqués sont classiquement ceux attendus d'une mention « droit privé » : délivrer une culture juridique approfondie dans le domaine du droit privé, renforcer l'esprit d'analyse et la capacité à relier entre elles les différentes disciplines du droit privé. La mention entend préparer aux carrières traditionnelles du droit : enseignement supérieur, avocat, magistrat, notaire, juriste d'entreprise, huissier de justice, mandataire judiciaire..., mais aussi à des métiers plus particuliers en rapport avec certaines spécialités (juriste spécialisé en droit des assurances, en matière de brevets, de droit d'auteur, et dans le domaine de la criminologie).

L'organisation des enseignements est très satisfaisante : le nombre d'heures en M1 est satisfaisant, les crédits accordés, pour les matières obligatoires et à option, sont conformes à l'exigence de chaque matière. En master 2, chaque spécialité organise de manière spécifique les enseignements, pour certaines également dans le cadre de la formation continue (par exemple la spécialité *Gestion du patrimoine privé et professionnel*). Il n'en demeure pas moins que la structure générale de la mention contient de nombreuses imperfections qui affectent directement le projet pédagogique retenu : des spécialités pourraient être placées plus judicieusement dans d'autres mentions, certaines devraient très certainement être recomposées sous la forme de parcours.

La mention *Droit privé* constitue une offre de formation manifestement stratégique dans le cadre de l'établissement. La plupart des spécialités de la mention sont adossées au laboratoire de droit civil EA 3384 (mais pas seulement, à titre d'exemple pour certaines formations : l'Institut de recherche en propriété intellectuelle Henri Desbois EA 160). En ce qui concerne l'adossement aux milieux socio-professionnels, les étudiants de master 1, dans le cadre de Maison du droit, ont la possibilité d'être confrontés à la pratique du droit sous la forme d'informations gratuites données à des visiteurs, avec l'aide d'avocats. Les liens avec d'autres universités ou écoles sont assez peu développés, limités à certaines spécialités (par exemple pour la spécialité *Gestion du patrimoine privé et professionnel* avec la Chambre des indépendants du Patrimoine). Quant aux relations et échanges internationaux, la possibilité d'échanges est prévue pour un ou deux semestres susceptibles d'être passés à l'étranger (notamment dans le cadre d'Erasmus). En M2, l'ouverture à l'international s'avère très ponctuelle, généralement assez peu développée.

Le nombre d'étudiants inscrits en M1 est relativement stable, sans indication sur l'origine géographique. Les informations communiquées pour les M2 illustrent une grande attractivité des formations proposées. Les taux de réussite sont très bons, qu'il s'agisse du M1 (proche de 90 %) que des différents M2, conformément au fort niveau de sélection. Le taux d'insertion professionnelle est satisfaisant (information communiquée uniquement sur deux années en M2). Il convient de relever une baisse du taux de poursuite en doctorat en 2010 (passage de 11,83 % pour l'année 2008-2009 à 6,03 % pour l'année 2010-2011).

L'équipe pédagogique de la mention *Droit privé*, qu'il s'agisse du master 1, comme des différentes spécialités, est composée d'intervenants de grande renommée, universitaires comme praticiens particulièrement compétents dans le domaine de prédilection qui recouvre chaque spécialité concernée. Ces praticiens sont très impliqués dans les formations de master 2 et participent activement à l'organisation des enseignements dispensés. La responsabilité des directions des spécialités est bien identifiée. Les modalités de sélection sont précisées en master 2 (étude des candidatures sur dossier généralement).

Il n'est pas mentionné dans le dossier l'existence d'un conseil de perfectionnement, d'un livret de l'étudiant ou encore d'une auto-évaluation adaptée. Le responsable de la mention n'est pas identifié ; les examens sont organisés sous le régime admissibilité/admission et la seconde année de la mention n'est pas semestrialisée.

● Points forts :

- Grande renommée des intervenants, universitaires comme praticiens.
- Large offre de spécialités et forte implication du milieu professionnel en master 2
- Ouverture à l'international (toutefois essentiellement en master 1).

● Points faibles :

- Cohérence générale de la mention, certaines spécialités étant à recomposer en raison de leur proximité (*Droit de la communication* et *Droit du multimédia et de l'informatique*), d'autres devant être placée dans une autre mention (*Criminologie*), certaines apparaissant enfin au sein de plusieurs mentions de manière inadaptée (*Philosophie du droit et droit politique*).
- Imperfections du pilotage.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de modifier et de clarifier l'organisation interne des spécialités au sein des mentions et d'améliorer le pilotage de la mention, par exemple en désignant un responsable de la mention, en mettant en place un conseil de perfectionnement et en menant une auto-évaluation active.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Evaluation par spécialité

Droit privé général

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas - Paris 2.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit privé général*, à finalité recherche, est une formation de très haut niveau, qui s'avère particulièrement sélective. Elle confère aux étudiants des compétences et connaissances approfondies dans le domaine du droit privé, en particulier le droit des obligations, non seulement pour les étudiants qui souhaitent poursuivre leur formation en doctorat, mais aussi ceux qui optent pour une carrière juridique (Magistrature, Barreau par exemple).

- Appréciation :

Les étudiants titulaires de la spécialité doivent avoir une parfaite maîtrise des matières fondamentales de droit privé, une aptitude à l'analyse et à la critique ainsi que de fortes qualités rédactionnelles. L'objectif est très légitimement d'approfondir la culture et le raisonnement juridique des étudiants, tout en les initiant à la recherche, afin qu'ils puissent disposer de toutes les connaissances théoriques leur conférant un esprit de réflexion critique, pour les préparer aux carrières dans l'université ou juridiques (avocat, magistrat notamment). Le contenu des unités d'enseignement est correctement présenté. Il permet aux étudiants de suivre des enseignements sur des matières fondamentales, certains étant mutualisés avec des cours de master 1 ou d'autres masters 2 (par exemple *Droit notarial*). La formation dispensée est fortement orientée vers la recherche avec la rédaction d'un mémoire, soutenu devant deux professeurs et l'adossement de la spécialité au Laboratoire de droit civil EA 3384. L'Ecole doctorale organise également des conférences suivies par les étudiants de la spécialité. La formation professionnelle est présente dans une mesure limitée, avec des conventions conclues entre l'association des étudiants et des grands cabinets d'avocats (pas de précision sur l'objet des conventions) et les rencontres et échanges avec des professionnels lors de l'organisation du colloque annuel. Les relations internationales sont essentiellement établies par l'intermédiaire d'enseignants invités (en particulier venant du Canada et du Chili).

La formation dispensée est manifestement très attractive comme l'illustre le nombre de candidatures, à la fois important et stable. La moitié des étudiants vient de Paris 2, l'autre moitié vient d'universités réparties sur l'ensemble du territoire (y compris de grandes écoles) et de l'étranger. Conformément aux objectifs poursuivis, certains étudiants optent pour la poursuite d'études en doctorat. Il convient de relever le nombre important de poursuites d'études en dehors du doctorat sur les deux dernières années, les étudiants étant très logiquement dans l'attente de réussites à des examens et concours.

L'équipe pédagogique est composée exclusivement d'enseignants-chercheurs de très grande renommée, particulièrement spécialisés dans les différentes matières relevant du droit privé. Le taux de réussite est particulièrement bon. Le pilotage présente toutefois des imperfections, certaines exigences du LMD n'ayant pas été prises en considération (suppression de l'admissibilité-admission, mise en place de la semestrialisation notamment).

- Points forts :

- Une équipe pédagogique de très haut niveau.
- Un fort adossement au centre de recherche qui implique les étudiants de la spécialité.



- Points faibles :
 - Imperfections du pilotage.
 - Des liens avec l'international insuffisants.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer le pilotage et de renforcer l'ouverture à l'international.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Criminologie

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas - Paris 2, Paris.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Criminologie*, à finalité indifférenciée, permet aux étudiants de maîtriser les différentes connaissances, de nature à la fois théorique et pratique, en lien avec la criminologie. La maîtrise d'une telle discipline permet ensuite aux étudiants d'opter pour une diversité de professions (soit en tant qu'universitaire dans l'enseignement supérieur, soit en qualité d'avocat, de magistrat, de commissaire de police, d'officier de gendarmerie ou encore de personnel de l'administration pénitentiaire).

- Appréciation :

La spécialité doit permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances pluridisciplinaires en lien avec la criminologie afin de pouvoir tenir un discours scientifique sur la délinquance en se fondant sur des recherches et théories publiées par des scientifiques spécialisés dans le domaine. L'objectif, clairement identifié, est de garantir la formation de spécialistes de haut niveau en matière de criminologie, la formation étant judicieusement composée d'enseignements de base (droit pénal général et spécial, pratique judiciaire notamment) d'approfondissements de matières indispensables pour la criminologie (politique pénale, psychologie criminelle notamment). Un stage est prévu pour la formation du master 2 à finalité professionnelle (au moins deux mois). Un double adossement est mentionné pour la spécialité : l'Institut de criminologie de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) - EA 161 et le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, UMR 8183, la rédaction et la soutenance d'un mémoire étant prévues pour la finalité recherche. Aucune autre précision n'est apportée sur les liens noués avec les milieux socio-professionnels concernés. Les compétences transversales peuvent prendre la forme d'approches du domaine médical par l'intermédiaire de certains enseignements dispensés (psychologie et psychiatrie criminelle, médecine légale en particulier). L'ouverture à l'international est mentionnée avec l'adossement à l'Observatoire international des prisons, sans indication sur la nature d'un éventuel partenariat.

Si la spécialité présente manifestement certains attraits, il n'en demeure pas moins que le projet pédagogique demeure directement affecté par une incohérence de positionnement : la criminologie appartenant à la catégorie de la science criminelle, son intégration à la mention *Carrières judiciaires et sciences criminelles* s'impose au nom d'une cohérence de l'offre de formations.

La spécialité se révèle de plus en plus attractive depuis sa création, comme l'indique l'augmentation constante et substantielle de candidatures. Le dossier ne précise par le devenir des diplômés.

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires et de praticiens (notamment magistrats, psychiatres) particulièrement spécialisés dans les domaines enseignés et de haut niveau. Les intervenants extérieurs sont majoritairement issus du monde socio-professionnel.

Il n'est toutefois pas mentionné l'existence d'un conseil de perfectionnement, ou d'un livret de l'étudiant. Le dossier ne donne pas d'indications sur le jury. Le pilotage présente des imperfections, certaines exigences du LMD n'ayant pas été prises en considération (suppression de l'admissibilité-admission, mise en place de la semestrialisation notamment).

L'insertion professionnelle des diplômés ne peut être réellement observée s'agissant d'une formation créée en 2009 simplement.



- Points forts :
 - L'équipe pédagogique est de qualité (universitaires et praticiens spécialisés dans les domaines abordés).
 - La diversité des enseignements dispensés en lien avec la spécialité.
- Points faibles :
 - Les liens avec les centres de recherche et les différents milieux professionnels ne sont pas mis en évidence.
 - Le pilotage est insuffisant.
 - L'approche internationale et les partenariats extérieurs s'avèrent limités.
 - La spécialité relève plus de la mention *Carrières judiciaires et sciences criminelles* que de la mention *Droit privé*.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'établir des liens plus étroits avec les Centres de recherche et les différents milieux professionnels, tout en développant l'ouverture vers l'international. Le devenir des étudiants devra être mentionné. Le pilotage pourrait être amélioré. On peut enfin s'interroger sur la place de la spécialité dans la mention Droit privé car elle devrait être intégrée, de manière plus cohérente, au sein de la Mention Carrières judiciaires et sciences criminelles.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : Sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Assurances

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas - Paris 2.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Assurances*, à finalité professionnelle, a pour objet de permettre aux étudiants d'acquérir et d'approfondir les connaissances, à la fois théoriques et pratiques, en droit des assurances et de la responsabilité civile. Ces étudiants sont destinés plus spécialement aux professions en lien avec le secteur des assurances (intermédiaires d'assurances, juristes dans les entreprises spécialisés, avocats notamment). La spécialité peut être suivie par des étudiants en formation initiale, en apprentissage et en formation continue.

- Appréciation :

Les étudiants diplômés de la spécialité, doivent avoir une très bonne maîtrise du droit des assurances de dommages et des assurances de personnes, ainsi qu'une bonne connaissance du droit de la responsabilité civile et des techniques des assurances. L'objectif de la spécialité, clairement présenté, est de donner aux étudiants une formation de haut niveau des thématiques en lien avec le domaine de l'assurance, afin de les préparer au mieux à l'entrée dans le monde professionnel. Le contenu des unités d'enseignement est correctement présenté, les étudiants ayant la possibilité de suivre des enseignements approfondis en lien avec le droit de l'assurance. Un stage de deux mois est obligatoire pour les étudiants qui suivent la formation initiale (offres de stages proposées de manière significative). En ce qui concerne l'adossement à la recherche, la principale unité de rattachement est le Laboratoire de droit civil EA 3384. Certains étudiants poursuivent leur formation avec un doctorat. Les milieux socioprofessionnels sont particulièrement impliqués dans la formation, sous différentes formes : interventions de professionnels qui occupent des places à responsabilité dans des grands groupes, offre de places en apprentissage, offres de stage par des cabinets d'avocats spécialisés en droit des assurances. Un enseignement simplement facultatif de l'anglais est prévu dans le cadre de la formation dispensée. Les relations internationales sont essentiellement établies par l'intermédiaire d'enseignants étrangers qui interviennent sous la forme de conférences.

La spécialité est particulièrement attractive, comme l'atteste le nombre élevé et relativement stable de candidatures chaque année. Le taux d'insertion est très satisfaisant pour les promotions 2006-2007 et 2007-2008. Le taux de réponses est ensuite insuffisant pour apprécier le devenir des étudiants.

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires et professionnels spécialisés sur les thématiques abordés. La part des interventions entre les deux catégories d'intervenants est parfaitement équilibrée. Le taux de réussite est particulièrement bon. Il n'est pas mentionné l'existence d'un conseil de perfectionnement, d'indications sur le jury ou sur un livret de l'étudiant. Le pilotage présente plus généralement des imperfections, certaines exigences du LMD n'ayant pas été prises en considération (suppression de l'admissibilité-admission, mise en place de la semestrialisation notamment).

- Points forts :

- Taux d'insertion particulièrement élevé.
- Collaboration étroite entre universitaires et praticiens.
- Possibilité d'intégrer la formation par l'intermédiaire de la formation continue et l'apprentissage.

- Points faibles :

- Pilotage perfectible.
- Peu d'indications relatives aux liens avec le centre de recherche.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer le pilotage et de développer les liens et activités avec le centre de recherche. L'intitulé de la spécialité pourrait enfin être modifié en adoptant la formule « Droit des assurances », sans doute plus explicite.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit immobilier et de la construction

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas - Paris 2.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit immobilier et de la construction*, à finalité professionnelle, permet aux étudiants d'acquérir un haut niveau de compétence, tant théorique que pratique, dans les différentes thématiques en lien avec le secteur de l'immobilier et de la construction. Ces étudiants se destinent notamment aux métiers d'avocat, notaire, juriste spécialisé en droit immobilier ou encore gestionnaire de biens immobilier. La spécialité est proposée non seulement en formation initiale, mais aussi en formation continue pour les professionnels du secteur immobilier, avec une organisation et un contrôle des connaissances spécifiques. Elle est commune aux mentions *Droit privé* et *Droit public*.

- Appréciation :

L'objectif est de former des juristes spécialisés dans les différents domaines qui relèvent de ces matières (en particulier construction, urbanisme, montage d'opération, baux, copropriété, expertise, marchés). Ces juristes sont immédiatement opérationnels notamment pour conseiller en matière de droit immobilier, gérer des contentieux, rédiger des contrats ou encore conclure des transactions. La présentation des unités d'enseignement, organisées en deux semestres équilibrés, est conforme aux exigences d'une telle formation. En formation initiale, un stage de trois mois est prévu (en entreprise, administration, cabinet d'avocats plus particulièrement). Il existe également une filière en apprentissage au sein de laquelle les étudiants sont à mi-temps dans l'entreprise. La spécialité est adossée au Centre d'études et de recherche sur la construction et le logement (CERCOL), lui-même rattaché au Laboratoire de droit civil (EA 3384), sans que soient précisés dans le dossier les liens avec ces centres de recherche. Les enseignements dispensés dans la spécialité sont orientés vers la pratique (par exemple : financement du logement, fiscalité immobilière). Les intervenants sont pour une certaine part (42 %) des praticiens, des liens étroits étant établis avec des grandes entreprises de construction, la Fédération française du bâtiment ou encore des grands cabinets d'avocats spécialisés. L'enseignement obligatoire de l'anglais juridique est également prévu. L'ouverture à l'international semble se limiter à la présence d'un intervenant étranger (professeur de l'Université de Liège).

La formation dispensée est très attractive, comme permet de l'observer le nombre important de candidatures qui se révèle relativement stable. Le taux d'insertion professionnel de la formation est très élevé, ce qui démontre la parfaite adéquation des interventions avec l'attente du monde professionnel.

L'équipe pédagogique est composée, de manière équilibrée, d'universitaires et de praticiens de haut niveau, particulièrement compétents pour aborder les thématiques envisagées. Le pilotage présente toutefois des imperfections, certaines exigences du LMD n'ayant pas été prises en considération (suppression de l'admissibilité-admission, mise en place de la semestrialisation notamment).

- Points forts :

- Equipe pédagogique (universitaires comme praticiens) de grande renommée.
- Cohérence d'ensemble des enseignements dispensés.
- Organisation d'une formation continue spécifique et d'une formation en apprentissage.

- Points faibles :

- Imperfections du pilotage.
- Ouverture à l'international assez limitée.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer le pilotage et de favoriser l'ouverture à l'international.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Gestion du patrimoine privé et professionnel

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas - Paris 2.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Gestion du patrimoine privé et professionnel*, à finalité professionnelle, permet aux étudiants d'approfondir leur connaissance dans les différentes matières de droit privé, approfondissements qui se révèlent indispensables dans le secteur concerné. Il s'agit d'une spécialité qui a vocation à répondre à une attente du monde professionnel spécialisé dans la gestion du patrimoine (à destination des étudiants ou des professionnels). Les différentes unités d'enseignement prévues correspondent aux principales matières très logiquement abordées, car nécessaires aux opérations immobilières. La spécialité, pour son volet formation initiale et en apprentissage, est composée de modules d'enseignements de 40 à 50 heures qui abordent les diverses matières comme les principes de base de la dévolution et de la transmission du patrimoine ou encore la valorisation du patrimoine. Le volet formation continue contient une pluralité d'interventions de sept heures généralement, parfois plus, exposant à nouveau une diversité de matières (fiscalité, sociétés patrimoniales, régimes matrimoniaux notamment).

- Appréciation :

Les diplômés de la spécialité doivent avoir une connaissance approfondie des données civiles, sociales, fiscales de la gestion du patrimoine, connaître les différents produits d'épargne et de placements bancaires et financiers notamment. Pour la formation initiale, la spécialité a pour objectifs de doter les étudiants de connaissances approfondies dans les matières de droit privé, en particulier pour une meilleure compréhension et maîtrise des outils de gestion du patrimoine, privé et professionnel. Pour la formation continue, l'objectif est d'actualiser et d'approfondir les connaissances dans ses aspects juridiques, fiscaux et comptables, en offrant une formation adaptée aux salariés. Le contenu des unités d'enseignement est conforme aux attentes et exigences d'une telle spécialité. Les étudiants en formation initiale doivent suivre un stage de deux mois au moins ou suivent la formation en apprentissage (en entreprise, cabinet, étude spécialisée dans la gestion du patrimoine). En ce qui concerne l'adossement à la recherche, sont uniquement mentionnés les rattachements de chaque intervenant universitaire à leur centre de recherche. La rédaction d'un mémoire est prévue pour l'obtention du master 2 (formation initiale comme continue). Quant à l'implication du monde professionnel, les différents secteurs de la gestion du patrimoine participent activement au fonctionnement de la spécialité (notamment avec la Chambre des indépendants du Patrimoine, sous la forme d'offres d'apprentissage, tutorat pédagogique, ainsi que différents intervenants praticiens). Un volet spécifique à la formation continue est prévu dans la formation dispensée, particulièrement adapté, avec un programme, un rythme des enseignements et un contrôle des connaissances conformes aux attentes du public qui suit la spécialité. Pour l'ouverture à l'international, est uniquement mentionné dans le dossier un cours relatif à la délocalisation des biens et internationalisation des opérations, mutualisé avec le master 2 *Droit international privé* (formation initiale).

La spécialité s'avère très attractive, plus particulièrement la formation initiale comme l'atteste le nombre important de candidatures chaque année. Le taux d'insertion des diplômés est bon, les étudiants ayant la possibilité de trouver du travail peu de temps après l'obtention du diplôme.

L'équipe pédagogique est composée majoritairement de praticiens spécialisés dans la gestion de patrimoine, dans une moindre mesure d'universitaires (sensible équilibre entre interventions d'universitaires et de praticiens). Il n'est pas mentionné l'existence d'un conseil de perfectionnement, des indications sur le jury ou un livret de l'étudiant. Le pilotage présente plus généralement des imperfections, certaines exigences du LMD n'ayant pas été prises en considération (suppression de l'admissibilité-admission, mise en place de la semestrialisation notamment).



- Points forts :
 - Une équipe pédagogique particulièrement compétente et spécialisée.
 - Un contenu de la formation adapté à une forte spécialisation en droit privé.
 - Un volet formation continue judicieux pour une telle spécialité.
- Points faibles :
 - Pilotage perfectible.
 - Ouverture à l'international peu développée.
 - Peu d'indications relatives à l'adossement à la recherche.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer le pilotage, de favoriser les liens à l'international (par exemple avec des stages) et de préciser et/ou développer les relations avec la recherche.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas - Paris 2.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle*, à finalité recherche, forme des étudiants dans le domaine de la propriété intellectuelle, abordant de manière généraliste les domaines en lien avec cette matière, tant au regard du droit interne, que du droit international. Les étudiants poursuivent leur formation avec la rédaction d'une thèse en vue d'une carrière universitaire ou se destinent aux métiers d'avocat, de juriste d'entreprise ou plus généralement de spécialiste en propriété intellectuelle.

Les principales matières de la propriété intellectuelle sont abordées de manière équilibrée sous la forme de cours annuels (propriété littéraire et artistique, propriété industrielle, droit des obligations), avec un volume de cours magistraux de 25 à 50 heures par matière et d'un enseignement méthodologique semestriel.

- Appréciation :

La spécialité doit permettre aux étudiants d'approfondir leurs connaissances et compétences dans le domaine de la propriété intellectuelle, qu'il s'agisse plus particulièrement de la culture juridique étendue, comme de l'esprit critique et l'aptitude à la documentation. Elle a pour objectif de faciliter leur intégration dans une entreprise spécialisée ou un cabinet d'avocats dans ce domaine, mais aussi de poursuivre leur spécialisation, soit dans le cadre de la rédaction d'une thèse, soit en intégrant une université étrangère. A ce titre, la formation contient des enseignements obligatoires et optionnels (un est mutualisé avec le master 2 *Droit des affaires*). Le stage n'est pas obligatoire, mais il est indiqué que la plupart des étudiants en auront suivi un. Conformément à la finalité recherche, la spécialité est adossée à l'Institut de recherche en propriété intellectuelle. La rédaction d'un mémoire est de plus prévue au second semestre, mémoire qui amène les étudiants à réaliser des études de terrain. Les différents aspects professionnalisants de la formation ne sont pas écartés, notamment avec des activités en lien avec la pratique comme la rédaction de contrats, les plaidoiries de dossiers ou encore la rédaction de consultations. La relation au niveau international s'établit essentiellement pour les étudiants après l'obtention du master 2 et la possibilité de continuer leur formation dans une université étrangère (Etats-Unis, Angleterre ou Australie).

La formation se révèle particulièrement attractive, avec un nombre constant de candidatures chaque année. Le taux d'insertion des étudiants est particulièrement élevé, ce qui démontre toutes les qualités de la formation, conforme aux attentes du monde professionnel. Il convient toutefois de relever le nombre assez faible d'étudiants qui poursuivent leurs études en doctorat, en dépit de la finalité recherche de la spécialité.

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires de grande renommée et d'un avocat, ainsi qu'un professeur invité. Il n'est pas mentionné l'existence d'un conseil de perfectionnement, d'indications sur le jury ou un livret de l'étudiant. Le pilotage présente plus généralement des imperfections, certaines exigences du LMD n'ayant pas été prises en considération (suppression de l'admissibilité-admission, mise en place de la semestrialisation notamment).

- Points forts :

- Equipe pédagogique de très haut niveau.
- Diversité des activités menées durant la formation.

- Points faibles :

- Pilotage perfectible.
- Ouverture vers l'international (pas de droit comparé en lien avec les thématiques de la spécialité, enseignement facultatif d'une langue).



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer le pilotage et de favoriser l'ouverture à l'international, notamment en imposant l'enseignement d'une langue.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit de la communication

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas - Paris 2.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit de la communication*, à finalité indifférenciée, est destinée à former les étudiants d'une part à la recherche, la rédaction d'un mémoire avec une soutenance étant prévue dans le contrôle des connaissances, d'autre part à l'accès aux professions directement concernées par le droit de la communication (conseil juridique et avocat en particulier). Tous les aspects de la discipline sont abordés, qu'ils relèvent du droit privé comme du droit public, comme l'illustrent notamment les interventions suivantes : liberté de la communication, responsabilité civile et pénale de la communication ou encore le droit à l'image animée. La spécialité est commune aux mentions *Droit privé* et *Droit public*.

- Appréciation :

La spécialité doit permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance approfondie des difficultés soulevées par les moyens de communication, qu'ils soient classiques (réunion publique, presse-papier) ou à l'inverse plus modernes (radiodiffusion et télévision, internet). C'est à ce titre que doivent être maîtrisées les thématiques suivantes : la liberté d'expression, le statut des médias, la propriété intellectuelle (droit d'auteur, marques), la communication commerciale (publicité, site internet), la protection des personnes et de la vie privée (diffamation, données personnelles, criminalité informatique) et plus généralement le droit des contrats. L'objectif est de permettre à des étudiants, juristes de haut niveau, de se spécialiser en droit de la communication pour intervenir dans des domaines très variés : la presse, l'audiovisuel, l'informatique ou encore l'internet notamment. Le stage, facultatif mais conseillé, est susceptible d'attribution de points au vue du rapport de stage. En ce qui concerne l'adossement à la recherche, le diplôme est rattaché au Centre d'études juridiques et économiques du multimédia (CEJEM). La rédaction obligatoire d'un mémoire et une soutenance sont de plus prévues. Quant à l'influence du monde professionnel, la spécialité bénéficie d'un partenariat avec l'Institut Français de Presse de Paris II (IFP), sans que soient précisées dans le dossier les modalités de ce partenariat. Les professionnels assurent enfin plus de la moitié des interventions dans le cadre de la formation.

La spécialité est particulièrement attractive. Le nombre de candidatures est relativement stable chaque année. Pour les deux dernières années, le taux de réponse sur le devenir des étudiants étant faible, les résultats communiqués ne semblent pas significatifs. Plus généralement, un nombre important d'étudiants poursuit sa formation avec des études autres que le doctorat. Un certain nombre d'étudiants a pu obtenir un emploi.

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires et professionnels de haut niveau dans leur domaine de spécialité. Le nombre d'intervenants semble assez faible par rapport au nombre d'heures indiquées dispensées dans le cadre de la formation. Le pilotage présente des imperfections, certaines exigences du LMD n'ayant pas été prises en considération (suppression de l'admissibilité-admission, mise en place de la semestrialisation notamment).

- Points forts :

- L'équipe pédagogique (universitaires et praticiens) de haut niveau.
- Liens manifestes avec le milieu socio-professionnel.

- Points faibles :

- Le pilotage perfectible.
- Ouverture à l'international peu précisée.
- Liens et activités avec le centre de recherche non développés.
- Proximité avec la spécialité *Droit du multimédia et de l'informatique*.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer le pilotage et de préciser et/ou développer l'ouverture à l'international et les liens avec le centre de recherche. Les finalités de la spécialité devraient être mieux déterminées, constat qui légitime l'interrogation sur l'intérêt de maintenir une finalité indifférenciée, la finalité professionnelle étant manifestement prédominante.

La distinction avec la spécialité *Droit du multimédia et de l'informatique* devrait être précisée, éventuellement en optant pour une seule spécialité qui distinguerait les deux finalités, recherche et professionnelle.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Propriété industrielle

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas - Paris 2.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Propriété industrielle*, à finalité professionnelle, est destinée à former des étudiants aux spécificités exclusivement pratiques de la propriété industrielle, dès lors qu'ils se destinent aux métiers d'avocat ou de conseil juridique notamment. La formation dispensée dans la spécialité leur permet d'intégrer assez rapidement le monde professionnel en disposant de bases universitaires solides. Les unités d'enseignement retiennent une approche concrète des matières abordées, sous la forme de rédaction de consultations, la participation à des contentieux dans le domaine de la propriété industrielle par exemples. Les différentes matières en lien avec le domaine de spécialité sont abordées, qu'il s'agisse du droit des brevets, des signes distinctifs ou encore du droit du contentieux de la propriété industrielle.

- Appréciation :

La spécialité a pour objectifs de former des juristes de haut niveau susceptibles d'exercer la profession d'avocat et de cadre spécialisé en propriété industrielle. La formation contient des enseignements particulièrement adaptés par rapport aux objectifs poursuivis. A ce titre, un stage de trois mois est prévu au sein de la formation, en cabinet d'avocat ou en cabinet de propriété industrielle. En ce qui concerne l'adossement à la recherche, la rédaction et la soutenance d'un mémoire sont prévues pour l'obtention de la spécialité. La spécialité bénéficie de l'appui d'un centre de recherche : l'Institut de recherche en propriété intellectuelle Henri Des Bois (IRPI) - EA 160. Les différents enseignements dispensés dans la spécialité sont particulièrement orientés vers la pratique. Un parrainage par une entreprise de niveau international est prévu pour chaque promotion. La formation peut enfin être suivie en formation initiale classique, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, sous le régime de la formation continue ou en contrat de professionnalisation.

La spécialité se révèle particulièrement attractive comme en témoigne le nombre de candidatures. Le taux d'insertion professionnelle est manifestement très bon, ce qui démontre la qualité de la formation dispensée. Il est indiqué de plus que certains étudiants poursuivent dans un centre de recherche de Strasbourg une préparation aux examens professionnels de Conseil en Propriété Industrielle.

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires et de praticiens particulièrement spécialisés dans les matières abordées. La part des professionnels dans l'enseignement est, à juste titre, substantielle pour une formation à finalité pratique. Il n'est pas mentionné l'existence d'un conseil de perfectionnement. Il n'est pas non plus donné d'indications sur le jury ou sur un livret de l'étudiant. Le pilotage présente plus généralement des imperfections, certaines exigences du LMD n'ayant pas été prises en considération (suppression de l'admissibilité-admission, mise en place de la semestrialisation notamment).

- Points forts :

- Forte implication des praticiens.
- Bonne corrélation entre les interventions dispensées et les besoins des avocats et des entreprises concernées.
- Les thématiques retenues au sein des unités d'enseignement constituent une plus-value pour les étudiants.

- Points faibles :

- Le pilotage est perfectible.
- L'ouverture à l'international est manifestement peu développée.
- Le dossier n'indique pas de manière précise les liens entre l'activité du centre de recherche et la spécialité (recherches menées, colloque organisé par exemple).



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer le pilotage, de favoriser et développer les relations avec l'international et d'indiquer les activités menées avec le centre de recherche. L'intitulé de la spécialité pourrait enfin être modifié en adoptant la formule « Droit de la propriété industrielle », sans doute plus explicite.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit du multimédia et de l'informatique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas - Paris 2.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit du multimédia et de l'informatique*, à finalité professionnelle, permet aux étudiants de disposer de connaissances juridiques approfondies des thématiques en lien avec les technologies de l'information (informatique, du multimédia et des télécommunications), qu'il s'agisse du domaine du droit des contrats, de la propriété intellectuelle ou encore de la protection des personnes et de la vie privée notamment. Le contenu des enseignements et l'organisation des unités d'enseignement correspondent à la vocation de la spécialité : former des juristes de haut niveau susceptibles d'intégrer des cabinets d'avocat, d'être recrutés en qualité de juristes d'entreprise ou encore d'intégrer une organisation internationale.

- Appréciation :

L'objectif de la spécialité est d'approfondir, de manière théorique et pratique, les différentes matières juridiques en lien avec le multimédia. Elle propose des enseignements spécifiques au droit interne, mais aussi européen et international. Des enseignements approfondis concernent l'activité du multimédia de manière parfaitement adaptée. Un stage de 3 mois est prévu, avec un rapport de stage. En ce qui concerne l'adossement à la recherche, le diplôme est rattaché au Centre d'études juridiques et économiques du multimédia (CEJEM) EA 4402 qui met à disposition des étudiants un parc informatique et une documentation. La rédaction obligatoire d'un mémoire est prévue, sur une thématique liée au droit du multimédia. La formation dispensée est de plus professionnalisante, le master 2 étant plus particulièrement orienté vers certains milieux en lien avec le droit du multimédia (entreprises du multimédia, administrations et organismes et cabinets d'avocats spécialisés. Un partenariat avec des entreprises et cabinets d'avocats est également mis en œuvre. Quant à l'ouverture à l'international, sont mentionnés d'une part l'intervention d'un professeur invité (Droit d'auteur anglais), d'autre part le traitement de documents provenant d'institutions européennes et internationales (Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International notamment).

La spécialité s'avère de plus en plus attractive, avec une hausse régulière des candidatures. Le taux d'insertion de la formation est très satisfaisant. Il convient de relever que la spécialité, bien que professionnelle, permet ponctuellement la poursuite d'études en doctorat (quatre étudiants en 2009).

L'équipe pédagogique est majoritairement composée de praticiens de diverses origines (avocats, magistrats, juristes de banque). Des universitaires spécialisés dans le droit de la propriété industrielle interviennent également. Il n'est pas mentionné l'existence d'un conseil de perfectionnement. Il n'est pas non plus donné d'indications sur le jury ou sur un livret de l'étudiant. Le pilotage présente plus généralement des imperfections, certaines exigences du LMD n'ayant pas été prises en considération (suppression de l'admissibilité-admission, mise en place de la semestrialisation notamment).

- Points forts :

- Forte implication des professionnels.
- Diversité des emplois accessibles après l'obtention du diplôme.
- Organisation générale de la spécialité adaptée (stage de 3 mois, rédaction et soutenance de mémoire notamment).

- Points faibles :

- Pilotage perfectible.
- Ouverture vers l'international peu mise en valeur.
- Proximité de la formation avec la spécialité *Droit de la communication*.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer le pilotage et de développer les liens avec l'international (stage par exemple), les matières abordées étant particulièrement adaptées à une telle évolution. La distinction avec la spécialité *Droit de la communication* devrait être précisée, éventuellement en optant pour une seule spécialité qui distinguerait les deux finalités, recherche et professionnelle, en fonction des matières abordées.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Histoire du droit

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Sainte-Barbe)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Spécialité à finalité recherche, le master *Histoire du droit* affiche un double objectif : préparer au doctorat les étudiants qui ont le projet de devenir enseignant-chercheur ou chercheur en histoire du droit ; renforcer la culture juridique et historique des étudiants qui se préparent à diverses professions, dans le secteur public ou privé. La formation s'appuie sur une offre d'enseignements remarquablement étoffée (les étudiants doivent choisir cinq matières parmi les 23 cours offerts, qui couvrent les principaux champs thématiques et chronologiques de la discipline) et sur la rédaction d'un mémoire de recherche.

La spécialité est commune à quatre mentions : *Droit privé, Droit public, Fondements du droit et Sciences humaines et sociales.*

- Appréciation :

Après avoir retrouvé une forte attractivité et réussi le renouvellement de son équipe pédagogique (suite au départ à la retraite de plusieurs professeurs ayant un fort rayonnement scientifique), la spécialité *Histoire du droit* doit maintenant adapter ses modalités de fonctionnement aux principes du système LMD. Elle peut s'appuyer pour cela sur un projet pédagogique clair et de grande qualité : l'offre de cours est d'une richesse exceptionnelle - même si aucun module spécifique n'est consacré aux enseignements méthodologiques (recherche documentaire, analyse des sources, paléographie, archivistique, rédaction du mémoire, etc.). L'adossement du master à l'Institut d'histoire du droit (UMR 7184) offre une capacité d'encadrement unique en France, par sa diversité et par sa qualité, même si les relations avec les équipes de recherche pourraient être plus structurées.

Après un fléchissement du nombre de candidatures, la spécialité *Histoire du droit* a connu un net regain d'attractivité depuis 2010 (ce qui permet une plus grande sélectivité : 50 candidatures acceptées sur 199 en 2011-2012, contre 31 sur 70 en 2008-2009). Parmi les diplômés de chaque promotion, quatre à six poursuivent leurs études en doctorat, formant un vivier de futurs chercheurs et enseignants-chercheurs. Il reste à renforcer la professionnalisation et le suivi des étudiants qui s'orientent dans une autre voie.

La spécialité *Histoire du droit* est animée par une équipe d'une richesse exceptionnelle (13 enseignants-chercheurs en histoire du droit). Cependant, cette équipe apparaît faiblement structurée (absence d'instance collective de pilotage) et les modalités pédagogiques ne semblent pas avoir évolué depuis le temps du DEA (absence de semestrialisation des enseignements, système d'admissibilité - admission...).

- Points forts :

- Équipe pédagogique très riche, de très haut niveau, couvrant une large part du champ disciplinaire.
- Adossement à une équipe de recherche reconnue ; situation dans un environnement privilégié pour la recherche en histoire du droit (fonds nationaux : bibliothèques et dépôts d'archives).
- Attractivité en forte hausse depuis 2010.
- Nombre stable de diplômés poursuivant en doctorat (et se destinant à la carrière d'enseignant-chercheur).

- Points faibles :

- Règlement d'études prévoyant encore des cours annuels et un système admissibilité - admission.
- Absence d'une instance collective de pilotage de la formation ; absence de modules méthodologiques spécifiques dans les unités d'enseignement.



- Baisse du taux de réussite et du nombre d'étudiants se présentant aux examens.
- Absence d'évaluation des enseignements et d'auto-évaluation de la formation.
- Faiblesse du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

Recommandations pour l'établissement

Il paraît souhaitable de réaliser l'aggiornamento des modalités de fonctionnement du M2, ce qui implique, à titre principal : l'organisation des enseignements en semestres ; l'abandon du système admissibilité - admission ; l'introduction de modules méthodologiques (ce qui offrirait la possibilité de diversifier l'équipe pédagogique, en intégrant des professionnels non universitaires, par exemple, des conservateurs des Archives nationales ou des bibliothèques) ; l'instauration d'un système d'évaluation des enseignements et de la formation propre au M2.

Il serait aussi profitable de valoriser le potentiel d'ouverture internationale lié au rayonnement des membres de l'équipe pédagogique (en donnant une meilleure visibilité aux interventions des professeurs étrangers, par exemple sous la forme d'une unité d'enseignement - UE - spécifique).

Il conviendrait enfin d'améliorer l'efficacité du suivi des diplômés (l'enquête actuelle est insuffisamment performante), ainsi que la précision de l'enquête (pour les doctorants, par exemple, il importe de distinguer entre les thèses financées et les thèses non financées, d'indiquer si les doctorants assurent un service d'enseignement, etc.) et de réfléchir à la mise en place d'un suivi individualisé des étudiants (pour redresser le taux de réussite), ainsi que d'un dialogue régulier avec les étudiants (délégué(s) de promotion).

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Philosophie du droit et droit politique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Panthéon)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Spécialité à finalité recherche, le master *Philosophie du droit et droit politique* affiche un double objectif : préparer au doctorat les étudiants qui ont le projet de devenir enseignant-chercheur ou chercheur ; renforcer la formation fondamentale d'étudiants qui se destinent à diverses carrières, dans le secteur public ou privé. En apprenant « à penser et à réfléchir », il s'agit d'apporter des compétences complémentaires à la formation essentiellement technique dispensée dans les cursus juridiques, en matière de construction du raisonnement et d'analyse des concepts politiques et juridiques. Pour atteindre ce but, le M2 *Philosophie du droit et droit politique* s'appuie sur une offre d'enseignements riche et bien ciblée, ainsi que sur la rédaction d'un mémoire de recherche.

La spécialité est commune à quatre mentions : *Droit privé, Droit public, Fondements du droit et Sciences humaines et sociales*.

- Appréciation :

Formation originale, qui constitue une référence au plan national, la spécialité *Philosophie du droit et droit politique* doit adapter ses modalités de fonctionnement aux principes du système LMD. Elle peut s'appuyer pour cela sur un projet pédagogique clair et de grande qualité, sur un environnement scientifique privilégié (Centre d'études constitutionnelles et politiques (CECP, EA 162), Institut pour l'études des disciplines dogmatiques et l'histoire générale des formes (DOGMA)- l'Institut Michel Villey pour la culture juridique et la philosophie du droit (EA 3128) n'est pas mentionné comme support du M2), sur une attractivité en forte hausse et sur une équipe pédagogique de très haut niveau. Parmi les diplômés de chaque promotion, plusieurs poursuivent leurs études en doctorat, formant un vivier de futurs chercheurs et enseignants-chercheurs. Il reste à renforcer la professionnalisation et le suivi des étudiants qui s'orientent dans une autre voie, ainsi qu'à poursuivre l'effort de modernisation des modalités pédagogiques (le directeur de la formation ayant déjà pris l'initiative d'instaurer une évaluation par les étudiants, sous forme de questionnaire anonyme, dont les résultats sont pris en compte pour procéder à divers ajustements) : l'équipe pédagogique apparaît faiblement structurée (absence d'instance collective de pilotage), l'organisation des enseignements et des examens semble ne pas avoir évolué depuis le temps du DEA (absence de semestrialisation des enseignements, système d'admissibilité - admission...). De même, le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants n'est pratiquement pas réalisé. La part des intervenants étrangers paraît relativement faible (même si l'équipe pédagogique comporte un professeur étranger en tant que membre permanent) et mériterait d'être mieux mise en valeur dans une maquette modernisée.

- Points forts :

- Équipe pédagogique de très haut niveau.
- Adossement à une équipe de recherche reconnue, environnement scientifique privilégié (CECP, DOGMA).
- Attractivité en forte hausse depuis 2010.
- Nombre stable de diplômés poursuivant en doctorat (et se destinant à la carrière d'enseignant-chercheur).

- Points faibles :

- Règlement d'études prévoyant encore des cours annuels et un système admissibilité - admission.
- Absence d'une instance collective de pilotage de la formation ; absence de modules méthodologiques spécifiques dans les unités d'enseignement.
- Nombre croissant d'étudiants inscrits ne se présentant pas aux examens.



- Absence de dispositif permettant l'accueil d'étudiants en formation continue.
- Faiblesse du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

Recommandations pour l'établissement

Il paraît souhaitable de réaliser l'aggiornamento des modalités de fonctionnement du master 2, ce qui implique, à titre principal : l'organisation des enseignements en semestres (l'évolution paraît naturelle, les matières formant déjà deux ensembles : un tronc commun pouvant constituer un premier semestre, et des matières à option, pouvant former un second semestre) ; l'abandon du système admissibilité - admission ; l'introduction de modules méthodologiques (ce qui offrirait la possibilité d'étoffer l'équipe pédagogique) et de cours complémentaires, au moins facultatifs (notamment de langues).

Il serait profitable de valoriser le potentiel d'ouverture internationale lié au rayonnement des membres de l'équipe pédagogique (en donnant une meilleure visibilité aux interventions des professeurs étrangers, par exemple sous la forme d'une UE spécifique).

Il conviendrait aussi d'améliorer l'efficacité du suivi des diplômés (l'enquête actuelle est insuffisamment performante), ainsi que la précision de l'enquête (pour les doctorants, par exemple, il importe de distinguer entre les thèses financées et les thèses non financées, d'indiquer si les doctorants assurent un service d'enseignement, etc.).

Il faudrait, enfin, réfléchir à la mise en place d'un suivi individualisé des étudiants (pour enrayer la hausse du nombre d'étudiants ne se présentant pas aux examens), ainsi qu'à l'instauration de modalités spécifiques permettant d'accueillir au titre de la formation continue des professionnels désireux d'approfondir la réflexion sur le droit (avocats, magistrats, policiers, etc.) ; la présence d'étudiants ayant une expérience de la pratique du droit pourrait constituer un facteur d'enrichissement du dialogue entre étudiants, comme avec les enseignants.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Usages sociaux du droit et communication juridique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Panthéon)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Spécialité à finalité indifférenciée, le master *Usages sociaux du droit et communication juridique* affiche un double objectif : préparer au doctorat les étudiants qui ont le projet de devenir enseignant-chercheur ou chercheur ; renforcer la culture juridique des étudiants qui se destinent aux métiers du droit et de la communication, et leur offrir une formation spécifique les préparant à ces métiers. Cette formation s'appuie sur une offre d'enseignements riche et équilibrée (cours fondamentaux et enseignements méthodologiques ; enseignements supplémentaires spécifiques pour le parcours à finalité professionnelle). L'acquisition des « techniques et méthodes propres à la recherche en droit et en sociologie du droit », objectif prioritaire du parcours à finalité recherche, passe par la rédaction d'un mémoire de recherche. Le parcours professionnel comprend un stage d'une durée minimale de trois mois.

La spécialité est commune à quatre mentions : *Droit privé, Droit public, Fondements du droit et Sciences humaines et sociales*.

- Appréciation :

Formation originale, héritière du DEA de sociologie du droit, la spécialité *Usages sociaux du droit et communication juridique* poursuit son effort d'adaptation à l'évolution du paysage universitaire en mettant l'accent sur la professionnalisation de ses diplômés. Depuis sa transformation en spécialité à finalité indifférenciée, cette formation bénéficie d'une attractivité croissante. Le succès du parcours à finalité professionnelle permet ainsi de soutenir le parcours à finalité recherche, vivier de futurs chercheurs en sociologie du droit, malgré la faiblesse des effectifs de ce parcours. Il reste à adapter les modalités de fonctionnement du master aux principes du système LMD. Pour cela, le M2 *Usages sociaux du droit et communication juridique* peut s'appuyer sur des bases solides : une offre d'enseignements riche et bien ciblée (avec toutefois une trop faible part faite à l'enseignement des langues étrangères) ; une équipe pédagogique faisant une large place aux professionnels ; un environnement scientifique très favorable (même si les modalités de l'adossement au Laboratoire de sociologie juridique (EA 3381) ne sont pas mises en avant) ; des partenariats bien pensés, offrant des possibilités de stages aux étudiants du parcours à finalité professionnelle. L'effort doit être poursuivi, afin de moderniser l'organisation des enseignements et des examens, qui semble ne pas avoir évolué depuis l'époque du DEA (absence de semestrialisation des enseignements, système d'admissibilité - admission...). L'ouverture internationale gagnerait également à être développée.

- Points forts :

- Équipe pédagogique diversifiée, faisant une place importante aux acteurs professionnels du secteur de la communication juridique.
- Adossement à une équipe de recherche reconnue.
- Attractivité en forte hausse.
- Enseignements originaux, professionnalisants et bien ciblés.
- Présence régulière de diplômés du parcours recherche poursuivant en doctorat (et se destinant à la carrière d'enseignant-chercheur).

- Points faibles :

- Règlement d'études prévoyant encore des cours annuels et un système admissibilité - admission.
- Absence d'une instance collective de pilotage de la formation.



- Taux de réussite irrégulier dans le parcours recherche (et proportion élevée d'étudiants inscrits ne se présentant pas aux examens).
- Absence de dispositif permettant l'accueil d'étudiants en formation continue.
- Faiblesse du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.
- Absence d'ouverture internationale.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de réaliser l'aggiornamento des modalités de fonctionnement du M2, ce qui implique, à titre principal : l'organisation des enseignements en semestres, l'abandon du système admissibilité - admission, l'instauration d'une instance collective de pilotage de la spécialité (associant les professionnels), l'adoption d'un système d'évaluation des enseignements et de la formation propre au M2.

Il conviendrait aussi d'améliorer l'efficacité du suivi des diplômés (l'enquête actuelle est insuffisamment performante), ainsi que la précision de l'enquête (pour les doctorants, distinguer entre les thèses financées et les thèses non financées ; indiquer si les doctorants assurent un service d'enseignement).

Il faudrait, enfin, réfléchir à la mise en place d'un suivi individualisé des étudiants (pour améliorer le taux de réussite dans le parcours recherche), ainsi qu'aux possibilités d'ouverture internationale (en utilisant, par exemple, les réseaux des professionnels de l'édition juridique ou du lobbying : possibilités de stages à l'étranger).

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit et intelligence économique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Panthéon)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit d'une spécialité de master 2 à finalité professionnelle, dont la création est demandée. La spécialité de master *Droit et intelligence économique* a pour objectif l'acquisition d'une « maîtrise et compréhension plus fine des enjeux juridiques de la sécurité économique des entreprises », afin de pouvoir contribuer à une protection efficace des entreprises privées et des acteurs du secteur public. La formation est prévue pour n'être ouverte qu'en formation continue, à des « cadres du secteur public ou du secteur privé titulaires d'un M1 de droit, de sciences politiques, de gestion ou d'économie ». Le projet s'appuie sur un partenariat avec l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), ainsi que sur d'autres partenariats avec l'Ecole nationale de la magistrature (ENM), l'Ecole des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN) et l'Ecole nationale supérieure de la police (ENSP). La spécialité est rattachée aux mentions *Droit privé* et *Sciences humaines et sociales*.

- Appréciation :

Formation pluridisciplinaire et professionnalisante, la spécialité *Droit et intelligence économique* cible un public spécifique (formation continue), dans un secteur où il existe une demande pour l'expertise juridique. La demande de création s'appuie sur un projet pédagogique original, clairement défini, mais qui présente quelques faiblesses. En effet, si l'offre d'enseignements prévue est riche et diversifiée (avec 60 % des enseignements assurés par des acteurs professionnels), elle accorde relativement peu d'importance à l'approfondissement en informatique et à la maîtrise de l'anglais. Les partenariats annoncés avec diverses institutions sont prometteurs, mais il semble que la plupart d'entre eux reste à confirmer. L'équipe pédagogique est étoffée et équilibrée dans sa composition (sept enseignants-chercheurs, un « professeur en informatique » et 10 professionnels), cependant sa structuration et ses modalités de fonctionnement ne sont pas précisées (notamment pour la collaboration entre universitaires et professionnels). Il reste aussi à préciser l'organisation des enseignements destinés à des étudiants en formation continue (aménagement spécifiques).

- Points forts :

- Formation originale, tant par le domaine thématique (enjeux juridiques de l'intelligence économique), que par le public visé.
- Équipe pédagogique riche et équilibrée, marquée par une forte intégration des acteurs professionnels.
- Projets de partenariats prometteurs.

- Points faibles :

- Manque de perfectionnement et d'approfondissement en informatique ; faible importance accordée à la maîtrise de l'anglais (absence de cours dispensé en anglais, en dehors du cours d'anglais de spécialité) absence d'enseignement déontologique relatif à l'exercice du renseignement et de la surveillance.
- Manque de précision sur les modalités de l'organisation d'enseignements destinés exclusivement à des étudiants en formation continue.
- Évaluation de la formation limitée au questionnaire mis en place par l'établissement.



Recommandations pour l'établissement

Le projet de création d'une spécialité *Droit et intelligence économique* soulève une interrogation sur la nature du diplôme envisagé. En effet, on peut se demander si cette formation, conçue comme une spécialité de master, ne trouverait pas un format plus adapté dans le cadre d'un diplôme d'université (DU).

Quel que soit le cadre retenu, il serait souhaitable de réfléchir au contenu des enseignements, pour offrir un véritable renforcement de la maîtrise de l'anglais (dispenser une partie des cours en anglais) et de l'informatique (cours d'approfondissement spécifique) ; un module sur la déontologie du renseignement et de la surveillance (en lien, notamment, avec la protection des libertés fondamentales) paraît également utile.

Il conviendrait aussi de préciser les modalités d'organisation de l'équipe pédagogique, ainsi que la gestion de la formation (en termes de pilotage, d'autoévaluation, de dialogue avec les étudiants, etc.), et d'envisager un système spécifique d'évaluation de la formation par les étudiants (mieux ciblé que celui mis en place de manière générale et indifférenciée par l'établissement).

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit du marché et du patrimoine artistiques

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Panthéon) et Université Paris-Sorbonne, Paris 4

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Université Paris Sorbonne

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit d'une spécialité de master 2 à finalité professionnelle, dont la création est demandée, pour une ouverture en septembre 2014. La spécialité de master *Droit du marché et du patrimoine artistiques* a pour objectif d'offrir une formation pluridisciplinaire (en droit et en histoire de l'art) et professionnalisante, afin de préparer ses diplômés « à l'exercice des professions du marché et du patrimoine artistiques ». En exploitant les ressources de deux établissements du PRES Sorbonne Universités (Panthéon-Assas et Paris-Sorbonne), cette formation vise l'acquisition de compétences complémentaires. Elle s'appuie aussi sur des partenariats avec divers acteurs professionnels du monde de l'art. Le M2 *Droit du marché et du patrimoine artistiques* est prévu pour être ouvert au titre de la formation initiale (avec un stage de cinq mois minimum), ou dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. La spécialité est rattachée aux mentions *Droit privé*, *Droit public* et *Sciences humaines et sociales*.

- Appréciation :

Formation pluridisciplinaire et professionnalisante, la spécialité *Droit du marché et du patrimoine artistiques* s'intègre harmonieusement dans l'offre de formation du PRES Sorbonne Universités (où elle apparaît comme un prolongement naturel de la double licence et du M1 *Droit et histoire de l'art*). La demande de création s'appuie sur un projet pédagogique original, clairement défini : les enseignements prévus sont riches (16 cours, complétés par des enseignements méthodologiques ; des enseignements complémentaires pour le module en apprentissage) et bien adaptés aux objectifs professionnels visés. Les débouchés professionnels sont clairement identifiés. L'équipe pédagogique associe des enseignants en droit et en histoire de l'art (six enseignants-chercheurs), et fait une large part aux professionnels du secteur de l'art (15 acteurs professionnels, qui assurent 75 % des enseignements). Il reste à préciser l'organisation de l'équipe pédagogique et ses modalités de fonctionnement (instance collective de pilotage, collaboration des enseignants des deux établissements, participation des professionnels...), ainsi que les modalités d'évaluation des connaissances.

- Points forts :

- Projet original et innovant, au contenu pédagogique riche et bien ciblé, qui ouvre des perspectives prometteuses en matière de formation et d'insertion des diplômés.
- Accent mis sur le caractère professionnalisant de la formation (possibilité de suivre le M2 dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, part importante des enseignements assurée par les professionnels, durée du stage).
- Intégration dans l'offre de formation du PRES (démarche inspirée par la volonté d'exploiter la complémentarité des équipes de Paris 2 et de Paris 4), ainsi que dans le cadre privilégié que représente la situation de la formation à Paris (volonté de multiplier les partenariats avec les divers acteurs du monde de l'art).

- Points faibles :

- Absence de structuration de l'équipe pédagogique (notamment pour organiser la collaboration entre les enseignants des deux établissements).
- Absence de semestrialisation des enseignements, modalités d'évaluation des connaissances non encore définies, évaluation de la formation par les étudiants limitée au questionnaire mis en place par l'établissement.



- Absence de volet formation continue (le M2 pourrait intéresser des professionnels désireux de compléter leur compétences par une formation plus large que celle offerte dans le DU « Droit et techniques de l'expertise des œuvres d'art »).

Recommandations pour l'établissement

Le projet de création d'une spécialité *Droit du marché et du patrimoine artistiques* ouvre des perspectives très intéressantes. Il serait possible de compléter le projet, déjà attrayant en l'état, en réfléchissant à la structuration de l'équipe pédagogique (prévoir une instance de pilotage associant les enseignants des deux établissements et les professionnels, programmer des réunions et des bilans réguliers...), ainsi qu'aux modalités de suivi des étudiants (notamment pendant la période du stage).

Il serait aussi souhaitable d'envisager un système d'évaluation de la formation par les étudiants et une procédure de suivi de l'insertion des diplômés plus précis et plus efficace que ceux mis en place de manière générale et indifférenciée par l'établissement.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



Paris, le 18 avril 2013

Le Président

☎ : 01 44 41 55 04

✉ : claude.goutant@u-paris2.fr

Objet : Transmission par le Président de l'Université Panthéon-Assas des observations relatives au rapport d'évaluation de l'AERES sur la **mention Droit privé n°S3MA140006153** du master domaine Droit.

Monsieur le Directeur,

suite à l'expertise des dossiers déposés par l'Université Panthéon-Assas, vous nous avez fait parvenir le rapport d'évaluation de la mention Droit privé n°S3MA140006153 du master domaine Droit afin que l'Université puisse, si elle le souhaite, formuler des observations.

La réponse de l'Université Panthéon-Assas est développée dans le document ci-après.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Leyte

Masters - Vague D
Mention Droit privé

Domaine : Droit

Demande n° S3MA140006153

- L'observation est formulée que la mention Droit privé suscite une interrogation relative à son pilotage via la présence d'un responsable et d'un conseil de perfectionnement. L'Université délibère du contenu des mentions, de leur organisation et de leur finalité dans le cadre des départements. La mention Droit privé fait ainsi l'objet d'un pilotage par le département de Droit privé et de sciences criminelles. Celui-ci fixe collectivement le contenu de la mention et en détermine les objectifs. Ce pilotage à caractère collectif permet un enrichissement des regards portés par chacun sur la mention. Il contribue à une perception dynamique des besoins de celle-ci. La réunion des professeurs et maîtres de conférences de Droit privé est largement assimilable à un conseil de perfectionnement. Elle permet, en effet, une réflexion régulière sur les améliorations susceptibles d'être apportées au dispositif en vigueur afin de l'adapter aux besoins qu'exprime la pratique professionnelle et que contribuent à révéler les examens et concours que seront appelés à passer les étudiants sortant de la mention Droit privé et ambitionnant d'exercer l'une des professions auxquelles elle conduit parmi lesquelles figurent plusieurs professions réglementées.
- En ce qui concerne l'architecture des examens conduisant à l'obtention de la deuxième année de master, l'observation a été formulée qu'un nombre substantiel de spécialités ont préservé le dispositif en deux temps de l'admissibilité et de l'admission. Ce point est susceptible d'évolution, du moins dans un certain nombre de spécialités, lors de l'ouverture de la période quinquennale à venir.
- En ce qui concerne l'observation selon laquelle les spécialités de droit ne sont pas parfaitement respectueuses des principes de la semestrialisation, l'Université rappelle l'attachement des responsables de spécialités à la construction de dispositifs homogènes sur des périodes annuelles qui sont seules aptes à assurer une construction progressive du parcours de recherche ou du parcours professionnel dans lequel l'étudiant est engagé. Une spécialité conçue sur une période annuelle permet une organisation rationnelle de l'ensemble des enseignements, la réalisation progressive et sur une longue période du mémoire dès lors que celui-ci est prévu par le règlement de la spécialité ou encore l'exécution dans des conditions satisfaisantes des périodes de stage ou d'apprentissage auxquels sont conviés les étudiants des spécialités à caractère professionnel. L'Université rappelle notamment que tout contrat d'apprentissage, formule désormais utilisée par un nombre élevé d'étudiants de master, a une durée minimale d'un an. Cette durée est incompatible avec le principe même de la semestrialisation.
- En ce qui concerne les observations relatives à l'ouverture internationale, l'Université souligne l'importance des départs à l'étranger au stade de la première année de master soit pour l'accomplissement d'un semestre soit, pour un certain nombre d'étudiants, pour l'accomplissement de deux semestres dans une université partenaire de Paris 2. À cet élément s'ajoutent des interventions, dans le cadre des enseignements en master 1, d'universitaires étrangers invités par l'Université qui participent ponctuellement aux côtés des titulaires de cours à la délivrance de l'enseignement. Cette pratique est fortement développée dans le cadre de la deuxième année de master. Il est fréquent que les professeurs invités étrangers, qui sont au nombre de plusieurs dizaines, interviennent aux côtés du titulaire du cours pour délivrer une information concernant le système juridique dont ils sont issus.

Spécialités

Droit privé général

Deux points faibles sont relevés:

- Le pilotage présente des imperfections, certaines exigences des LMD n'ayant pas été prises en considération (suppression de l'admissibilité-admission, mise en place de la semestrialisation).
- Les liens avec l'international sont insuffisants.

On reprendra chacun de ces deux points.

1) Le pilotage: Que faut-il entendre par "pilotage"? S'agit-il de concertation, de direction, de coordination? Et en quoi l'examen de la seule maquette permettrait-il de juger d'un déficit en la matière? En réalité, c'est manifestement d'autre chose qu'il s'agit. L'AERES exerce son contrôle en projetant sur le diplôme examiné une grille préétablie, sans se demander au préalable si cette grille est ou non adaptée au diplôme en question. On procédera donc à sa place à la réflexion qui a été omise. A cet effet, on reprendra les deux points mis en avant.

- Le système de *l'admissibilité-admission* pourrait être supprimé très aisément sans que cela modifie en quoi que ce soit les résultats des étudiants. En effet, en raison de la forte sélection qui existe à l'entrée du M2 de droit privé général et du travail soutenu des étudiants durant l'année, tous les étudiants qui se sont présentés ces dernières années aux épreuves ont été déclarés admissibles. La suppression de cette délibération d'admissibilité aurait, néanmoins, un impact négatif sur le "pilotage" du M2. Le directeur du M2 demande en effet à chaque étudiant, lors du dernier enseignement, de remplir une fiche anonyme indiquant ce qu'il estime être les points forts et les points faibles du diplôme ainsi que les améliorations qu'il suggère. La délibération d'admissibilité est l'occasion, pour les professeurs qui enseignent dans les grandes matières du M2, de se réunir dans la première quinzaine de juin, de faire un premier bilan de l'année en prenant notamment en compte ces observations et d'envisager l'année à venir en apportant d'éventuelles améliorations au diplôme, la discussion étant reprise et, en général, poussée à son terme à l'occasion des délibérations d'admission dans la première quinzaine de juillet. Avec la suppression de l'admissibilité, il est à peu près sûr que cet espace de concertation disparaîtrait. On voit mal en quoi le "pilotage" du M2 en serait amélioré.

- La *semestrialisation* nuirait très directement au bon fonctionnement du M2 de droit privé général. Elle constituerait, en effet, pour ce diplôme une aberration scientifique, pédagogique et humaine.

Scientifiquement, l'esprit du M2 est d'essayer de développer chez les étudiants, la culture juridique, la réflexion critique, l'imagination créatrice. Pour cela, les étudiants suivent dans les deux "grandes" matières deux cours de 25 heures et des EM annuels, dans les deux "petites" matières deux cours de 25 heures. Ces cours portent sur des thèmes de recherche bien précis et sont dispensés le plus souvent à raison d'une heure par semaine, toute l'année. Comment pratiquer la semestrialisation dans ces conditions? Faudrait-il interroger l'étudiant en février sur les douze premières heures de cours puis en fin d'année sur les treize dernières heures, alors qu'il s'agit d'un cours qui se veut une réflexion globale sur un thème donné?

Afin de pouvoir apprécier pleinement l'esprit de synthèse du candidat, sa culture juridique, ses qualités de réflexion, deux types d'épreuve sont prévus dans les "grandes matières", l'une écrite en 5 heures sur un sujet en général ambitieux et transversal, l'autre sous forme d'exposé-discussion. Faudrait-il doubler ces épreuves et en prévoir une à la fin de chaque semestre? Une réponse positive présenterait le triple inconvénient de favoriser une fois de plus une approche parcellaire de la matière juridique, ce qui va très exactement à l'encontre des objectifs de formation fixés en master 2, d'inciter les étudiants au "bachotage" au lieu de travailler en profondeur (préparation des séminaires, élaboration et rédaction du mémoire) et de conduire les étudiants à affronter dans les plus mauvaises conditions possibles des épreuves auxquelles ils seraient insuffisamment préparés. On retrouve ainsi la pédagogie.

Pédagogiquement, les épreuves du M2 sont différentes de celles que les étudiants ont eu jusque là l'habitude de subir. Il faut donc les y préparer. A cet effet, une épreuve "à blanc" en 5 heures est organisée fin janvier afin que les étudiants aient une première expérience de ce type d'épreuve. Sa correction leur permet de se situer et de progresser. Une telle épreuve organisée "pour de vrai" risquerait d'avoir des conséquences tout-à-fait néfastes pour un certain nombre d'entre eux, parce que prématurée. De même, des séances d'exposé-discussion "à blanc" sont organisées, au cours de l'année en février-mars, certains samedis pour ceux qui le souhaitent, afin de les préparer à ce type d'épreuve. Une épreuve organisée en janvier dont la note compterait "pour de vrai" serait là encore tout-à-fait prématurée et ne pourrait qu'être néfaste à certains d'entre eux.

Humainement enfin, il faut être conscient que le M2 de droit privé général rassemble de très bons étudiants dont une moitié est issue d'autres universités que Paris II. Certains viennent d'universités de province assez éloignées et l'intégration dans le M2 requiert, pour eux, une période d'acclimatation. Il est plus fréquent qu'on ne pourrait le croire que, pour plusieurs d'entre eux, l'intégration dans le M2 de Droit privé général coïncide avec la découverte de Paris. C'est dire que, pour ses étudiants, des épreuves se déroulant à la fin du premier semestre et comptant de manière lourde pour le résultat final seraient prématurées et risqueraient de les pénaliser.

2) Une insuffisante ouverture à l'international: On comprend que ce grief soit systématiquement articulé à l'encontre de chaque diplôme, tant il a des chances de tomber juste, eu égard à la faiblesse des moyens alloués en la matière par le ministère. Mais il se trouve que, en ce qui concerne le M2 de droit privé général, ce reproche est totalement infondé. Ce diplôme est, en effet, triplement ouvert à l'international par les *personnes* qui s'y trouvent ou qui y enseignent, par les *matières* qui y sont enseignées, par les *déplacements* que ses étudiants effectuent et les *rencontres* dont ils sont l'occasion.

Les personnes: Du côté des *étudiants*, le M2 de droit privé général reçoit chaque année un nombre significatif de candidatures émanant d'étudiants étrangers venant essentiellement d'Amérique latine, du Proche-orient ou d'Asie. Souvent, ces étudiants sont recommandés par des universitaires étrangers qui sont eux-mêmes passés par le M2. Chaque année, trois ou quatre étudiants étrangers sont sélectionnés, qui s'intègrent en général très bien dans le groupe, grâce notamment à l'action de l'association des étudiants, et qui lui apportent une ouverture sur le monde ainsi que sur des traditions et des expériences juridiques qui se révèlent très précieuses pour les autres étudiants. Chaque année, un au moins de ces étudiants étrangers s'inscrit en thèse à Paris II (2009-2010: un étudiant brésilien; 2010-2011: un étudiant colombien; 2011-2012: un étudiant chinois). Du côté des *professeurs*, chaque année des professeurs étrangers invités à Paris II font des conférences aux étudiants. Il en va tout particulièrement ainsi pour les professeurs québécois (par exemple MM. Benoit Moore et Patrice Deslauriers qui interviennent chaque année) sur des thèmes où leur expérience est particulièrement intéressante (dommages-intérêts punitifs, actions de groupe, ...). Ces conférences sont l'occasion d'échanges très vivants et particulièrement fructueux pour les étudiants.

Pour un diplôme dépourvu d'ouverture internationale, on serait surpris de découvrir le nombre d'universitaires étrangers qui en sont issus. A faire de mémoire, un très rapide bilan portant sur la jeune génération des universitaires sud-américains, on compte, sans prétendre du tout à l'exhaustivité, quatre Colombiens, deux Chiliens, un Vénézuélien, un Mexicain.

Les matières: parmi les grandes matières qui peuvent être choisies par les étudiants du M2 figure le droit international privé (cours et deux EM semestriels en DIP des personnes et de la famille et en DIP des obligations). Chaque année, un nombre significatif d'étudiants choisit cette voie à laquelle le directeur du M2 de droit privé général porte une attention toute particulière puisqu'il est, lui-même, civiliste et internationaliste. L'an dernier, deux étudiants du M2 ont choisi de faire leur thèse en droit international privé.

Les déplacements et les rencontres: Pour les étudiants qui sont portés vers les droits étrangers et qui choisissent le droit comparé, le responsable de la filière de coopération avec l'Allemagne organise chaque année des séminaires croisés avec une université allemande. Un groupe

d'étudiants allemands se déplace à Paris II et un groupe d'étudiants français leur rend leur visite en Allemagne fédérale. L'an dernier, ce séminaire s'est effectué avec l'Université de Berlin, cette année avec l'Université de Wurzburg. Onze étudiants français sont allés pour ces séminaires à Wurzburg durant trois jours, ce qui a été l'occasion de rencontres et d'échanges avec des universitaires et des étudiants allemands. Cela demande beaucoup d'investissement de la part du professeur qui organise ces échanges et n'a été possible que grâce à des financements du FSDIE qui sont à négocier chaque année.

En outre, l'usage s'est établi que les étudiants du M2 assistent en assez grand nombre, accompagnés par un ou plusieurs professeurs du M2, au colloque organisé par leurs homologues du M2 de droit privé général de l'Université de Bordeaux, dirigé par le professeur G. Wicker. Il ne nous a pas échappé que Bordeaux est en France. Mais il se trouve que ce colloque tourne, en principe, autour de thèmes franco-allemands, en raison des accords noués entre l'Université Montesquieu-Bordeaux IV et celle de Münster, ce qui est là encore l'occasion d'échanges et d'une ouverture vers l'international. Pour prendre un exemple ayant déjà donné lieu à publication, le colloque organisé les 26 et 27 mars 2010 à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV, dans le cadre des journées franco-allemandes, a été suivi par environ les deux tiers des étudiants du Master 2 de droit privé général de Paris II qui ont pu ainsi entendre et entrer en contact avec trois professeurs allemands (Mme Christiane C. Wendehorst de l'Université de Vienne, M. Oliver Remien de l'université de Wurzburg, M. Rainer Schulze de l'Université de Münster). Ce colloque auquel avaient également participé deux Professeurs du M2 de droit privé général de Paris II (D. Mazeaud, Y. Lequette) a fait l'objet d'une publication sous le titre *L'amorce d'un droit européen du contrat, la proposition de directive relative aux droits des consommateurs*, (dir. D. Mazeaud, R. Schulze, G. Wicker, Société de législation comparée, 2011). En mars 2013, le colloque auquel assistait une grande partie des étudiants en master 2 Droit privé général avait pour thème : « *Les divergences franco-allemandes dans la théorie du contrat : querelles de fond ou querelles de mots ?* ». Ces échanges ne sont matériellement possibles que parce que les étudiants bordelais accueillent les étudiants parisiens, ceux-ci leur rendant la pareille lors du colloque qu'ils organisent à Paris.

C'est dire qu'il est difficile de concevoir un diplôme de droit interne plus ouvert sur l'international. Toutes les opportunités disponibles sont utilisées.

Criminologie

- S'agissant du changement de mention préconisé par l'AERES, le rattachement à la mention Carrières judiciaires a recueilli l'adhésion sans réserve des co-directeurs du M2 de Criminologie. Cet avis positif a été exprimé par Madame Agathe Lepage lors de l'entretien qui s'est déroulé dans les locaux de l'Université Panthéon-Assas le 10 avril 2013 avec les représentants de l'AERES.

- S'agissant de l'insertion professionnelle des diplômés du M2 de criminologie, l'évaluation faite par l'AERES souligne que « l'insertion professionnelle des diplômés ne peut être réellement observée s'agissant d'une formation créée en 2009 simplement ».

De fait la jeunesse de cette formation ne permet pas d'avoir un grand recul sur ce point. Néanmoins quelques données, qui ne sont pas exhaustives, permettent d'ores et déjà de saisir les parcours des diplômés dans leur diversité.

C'est ainsi que cinq ont été admis à l'ENM, deux à l'ENSOP (Ecole nationale des officiers supérieurs de la police) et trois à l'EOGN (Ecole des officiers de la gendarmerie nationale). Onze préparent le concours de l'ENM et huit sont inscrits à l'EFB. L'une a réussi le concours de conseiller d'insertion et de probation et une autre celui de greffière en chef, et poursuivent donc leur scolarité. Trois donnent des TD en parallèle de leurs études – deux en L2, en procédure pénale, et une qui dispense les TD de criminologie pour les étudiants de l'Institut de criminologie. Une est psychiatre et exerce au centre hospitalier de Mâcon et un autre est médecin.

Assurances

- Pilotage : Un conseil de perfectionnement n'a en effet pas été mentionné dans la maquette. Ceci relève d'un oubli car chaque année l'ensemble de l'équipe pédagogique comprenant de nombreux professionnels des assurances est réuni pour réfléchir aux améliorations susceptibles d'être apportées au diplôme.

Désormais, depuis que l'évaluation est organisée par l'Université, les résultats sont communiqués lors de cette réunion et il en est tenu compte.

- Lien avec le centre de recherche : Le M2 Assurances est adossé au Laboratoire de droit civil. Les dernières années ont vu se développer un phénomène remarquable : un certain nombre d'anciens étudiants du M2 demandent à s'inscrire en thèse, parfois plusieurs années après l'obtention du master.

En outre, pendant l'année du master, la structure du Laboratoire de droit civil est ouverte aux étudiants du M2 pour préparer leur mémoire, qui est un aspect important de leur année.

Droit de la communication

Droit du multimédia et de l'informatique

Les distinction et subsistance des deux spécialités de Master 2, Droit de la communication, d'une part, et Droit du multimédia et de l'informatique, d'autre part, se justifient et constituent même une réelle nécessité.

En effet, même si ces deux spécialités sont rattachées au même centre de recherche (CEJEM), dirigé par le directeur du master Droit du multimédia et de l'informatique et co-directeur du Master Droit de la communication, et même si un enseignement important (Droit de la communication numérique) est commun aux deux masters, chacune des spécialités poursuit un objectif scientifique et pédagogique propre.

Comme son nom l'indique, la spécialité Droit de la communication est consacrée au droit de la communication largement entendu : droit des médias, liberté de communication, droits de la personnalité, droit de l'image animée. Il est, en d'autres termes, orienté vers les contenus communiqués et l'encadrement institutionnel de cette communication.

La spécialité Droit du multimédia et de l'informatique est consacrée, quant à elle, davantage aux rapports du droit et des nouvelles technologies informatiques : nouvelles règles dédiées à ces technologies et adaptation du droit existant à celle-ci.

Il n'y a donc pas de redondance. Au demeurant, les enseignements (à l'exception d'un seul, déjà cité) ne sont pas les mêmes, non plus que les équipes pédagogiques.

Les perspectives professionnelles ne sont pas non plus les mêmes pour les étudiants, comme le montrent bien les emplois occupés par eux à la sortie de l'université.

Les étudiants font de surcroît parfaitement la différence entre les deux spécialités car l'expérience montre que ce ne sont pas les mêmes qui se portent candidat à l'une ou l'autre. Le nombre et la ventilation des candidatures est un indice fort de la nécessité de maintenir ces deux spécialités.

Chaque spécialité a sa spécificité et sa cohérence et s'inscrit de façon très claire dans l'arborescence de l'Université Paris II.

Droit et intelligence économique

1- sur la question de la nature du diplôme : master ou DU ? Aucune hésitation n'est possible. Toutes les grandes universités proposent aujourd'hui un master II dans le domaine de l'IE à l'exception bien singulière de l'université Panthéon-Assas. En considération du volume horaire (300 heures) et des partenariats exceptionnels avec de grandes institutions de la fonction

publique (ENM, ENSP, EOGN, INHESJ), il n'est pas raisonnable d'envisager un diplôme dénué d'équivalence nationale.

2- sur la place insuffisante de l'informatique dans la maquette du diplôme : cette remarque appelle deux observations. En premier lieu, l'informatique est abordée à travers le module I "sécurité économique" qui traite de la criminalité informatique et de la sûreté des systèmes d'information et de protection des données. En second lieu, ce diplôme s'adresse aux cadres de la fonction publique et du privé de sorte que toute sensibilisation à l'outil informatique apparaît sans véritable intérêt.

3- Sur l'absence d'enseignements dans le domaine de la déontologie. Sans apparaître distinctement comme une matière autonome, la déontologie irrigue toutes les matières du diplôme en se retrouvant dans trois modules "Droit et gestion de l'information, Droit et protection du patrimoine, Entreprise et risque pénal, soit les modules III, IV et V). Il n'y a cependant aucune réelle difficulté à ce que la notion même de déontologie soit intégrée dans les intitulés mêmes de ces trois modules.

4- sur la place insuffisante de l'anglais : cette remarque est assez surprenante car le module VI dédié aux langues appliquées aux questions de l'IE comporte 30 heures soit 10% de l'ensemble du volume horaire du master II. S'il faut aller au-delà, d'autres cours pourront utilement être enseignés en anglais.

5- sur les aménagements spécifiques des cours dispensés au profit de professionnels : le master "Droit et Intelligence économique" sera organisé par sessions (3/4 jours bloqués par mois) qui ont vocation à prendre place dans les locaux mêmes des institutions partenaires : Ecole militaire, ENSP, antenne parisienne de l'Ecole nationale de la magistrature, Agence de diffusion de l'information technologique, etc.)